



## auxiliaire de justice (MP)

Par **padbol**, le **07/11/2019** à **22:09**

Bonjour

une mandataire judiciaire MP elle a sa mission - elle ne peut aucunement remplacer l'instinct maternel - parent ect - impossible a mes yeux de la rencontrer et de blabater sur des futilités si ce n'est qu'elle a le pactole de ma vie

faut il se batailler pour retrouver tous ses droits ?

Par **amajuris**, le **08/11/2019** à **09:52**

bonjour,

si vous voulez une réponse, il faudrait être plus précis.

quels droits voulez-vous retrouver ?

si j'en crois vos 152 précédents messages, vous êtes placée sous tutelle.

selon le lien

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>

*La mesure peut prendre fin notamment :*

*à tout moment si le juge décide qu'elle n'est plus nécessaire, **à la demande du majeur** ou de toute personne habilitée (par exemple, un parent, un [allié](#) etc.) ;*

pour mettre fin à votre tutelle, vous devez saisir le juge des tutelles.

salutations